

1. AKAP-KR – pension professionnelle pour les personnes qui travaillent pour une municipalité ou une région

La plupart des employés d'une municipalité, d'une région, d'une association municipale ou d'une entité municipale sont couvertes par la convention de retraite AKAP-KR.

Lorsque votre employeur verse une cotisation de retraite à Pensionsvalet pour déposer des fonds dans la compagnie d'assurance que vous avez choisie. Le virement est effectué à la fin de chaque trimestre.

Qu'est-ce qui est inclus dans la pension professionnelle AKAP-KR ?

Toute personne couverte par l'AKAP-KR a droit à :

- une pension de vieillesse basée sur les cotisations versées
- une pension de réversion versée aux survivants

Certaines catégories de personnes, telles que celles travaillant pour les services d'urgence, peuvent également toucher une pension contractuelle spéciale à partir de l'âge de 58 ans.

Combien l'employeur verse-t-il pour votre retraite professionnelle ?

Chaque année, votre employeur verse une partie de votre salaire à une pension de vieillesse à cotisations définies.

L'employeur verse :

- 6 % de votre revenu annuel jusqu'à 7,5 montants de base*
- 31,5 % du revenu annuel au-dessus de 7,5 montants de base de revenu

**Le gouvernement fixe chaque année un montant de base de revenu basé sur l'évolution des salaires dans la société. Le montant de la base de revenu sert au calcul des cotisations de retraite.*

Primes supplémentaires pour les personnes qui ont été transférées de KAP-KL et PA-KFS 09

Si vous étiez précédemment couvert par KAP-KL et touchez un salaire supérieur à 7,5 montants de base de revenu, vous avez droit à une prime supplémentaire payée par l'employeur. Le montant de la prime dépend de votre âge.

Si vous avez touché des primes de transfert vers PA-KFS 09, vous conservez le droit de les conserver lorsque vous êtes transféré vers AKAP-KR. Le montant de la prime dépend de votre âge. La prime supplémentaire est versée à terme échu, une fois par an en mars, et transférée vers la même compagnie d'assurance que celle de la retraite professionnelle.

Choix pour votre retraite professionnelle

Vous pouvez faire les choix suivants pour votre retraite professionnelle :

- La compagnie d'assurance qui se chargera de votre pension de retraite
- Si la pension doit être placée dans une assurance traditionnelle ou une assurance en unités de compte
- Si vous souhaitez obtenir une couverture de remboursement. Cette couverture signifie que votre famille touchera votre pension de retraite à votre décès. Cela ne vous coûte pas davantage, mais si vous choisissez la couverture de remboursement, votre propre pension sera légèrement moins élevée.

Veillez vous connecter à pensionsvalet.se pour choisir une compagnie d'assurance et une forme d'épargne. Vous pouvez modifier la couverture de remboursement auprès de la compagnie d'assurance que vous avez choisie.

Si vous ne faites pas votre propre choix, vos fonds liés à votre pension sont placés dans une assurance traditionnelle avec une protection contre le remboursement chez KPA Pension.

Veillez comparer les frais et les rendements historiques de ces compagnies. Vous pouvez modifier à tout moment votre choix pour votre future retraite, et vous avez également la possibilité de transférer le capital que vous avez déjà acquis vers une autre compagnie d'assurance.

2. Voici comment ce choix est fait

Lorsque votre employeur effectue un paiement de pension à Pensionvalet en versant l'argent à la compagnie d'assurance que vous avez choisie. Le virement est effectué à la fin de chaque trimestre et vous pourrez voir combien l'employeur a versé au titre de votre retraite professionnelle en vous connectant à pensionsvalet.se.

Lorsque vous occupez un nouveau poste, vous recevrez une lettre de Pensionvalet vous demandant de faire votre choix. Nous vous y indiquerons les choix que vous aurez à faire pour votre retraite professionnelle.

Vous pouvez choisir la compagnie d'assurance qui se chargera de votre future retraite professionnelle, et si elle sera placée dans une assurance traditionnelle ou dans une assurance en fonds de placement.

Si vous ne faites pas votre propre choix, les fonds de votre pension seront placés dans une assurance traditionnelle avec une protection contre le remboursement chez KPA Pension.

Connectez-vous pour faire votre choix

Une fois que vous êtes connecté à pensionsvalet.se, vous pouvez choisir la compagnie d'assurance qui se chargera de votre retraite professionnelle et si celle-ci sera placée dans une police d'assurance traditionnelle ou dans une police d'assurance en fonds de placement.

Choisissez une compagnie d'assurance

Choisissez la compagnie d'assurance qui se chargera de votre pension.

Vous pouvez comparer :

- les frais des différentes compagnies
- les rendements historiques au cours des cinq dernières années

N'oubliez pas que les rendements historiques ne sont pas une garantie pour l'avenir.

Choisissez la forme d'épargne

Choisissez si vous souhaitez que votre retraite professionnelle soit placée dans une assurance traditionnelle ou dans une assurance en fonds de placement.

Assurance traditionnelle :

- Forme d'épargne à montant garanti
- Les fonds sont placés pour vous
- Les frais sont généralement inférieurs à ceux d'une police d'assurance en fonds de placement

Assurance en fonds de placement :

- Forme d'épargne sans montant garanti
- Les fonds sont automatiquement placés dans des fonds présélectionnés, mais vous pouvez également choisir vous-même ces fonds
- Les frais sont généralement plus élevés que pour une police d'assurance traditionnelle

Comment transférer le capital déjà acquis

Si vous avez été employé auparavant dans une municipalité ou une région, vous pouvez choisir de transférer la pension professionnelle que vous avez acquise jusqu'à présent.

Vous recevrez un récapitulatif de toutes les polices d'assurance à capital transférable et vous verrez de quel capital vous disposez dans chaque compagnie d'assurance. Ce n'est que lorsque vous aurez ces informations que vous déciderez si vous souhaitez transférer ce capital.

Voici comment se déroule ce transfert :

1. Connectez-vous à pensionsvalet.se
2. Sélectionnez Transférer la retraite professionnelle
3. Demandez un récapitulatif du capital transférable
4. Consultez le récapitulatif
5. Choisissez la forme d'épargne et la compagnie d'assurance entre lesquelles vous souhaitez transférer le capital
6. Le transfert est effectué – vous pouvez changer d'avis dans les 10 jours
7. Un transfert prend généralement environ 45 jours.

3. Lorsque vous vous approchez de la date de votre retraite

Bien des gens attendent avec impatience leur retraite après une longue vie professionnelle. Peut-être voulez-vous cesser complètement de travailler, réduire votre temps de travail ou continuer à travailler pendant un certain temps supplémentaire ?

Voici quelques éléments à prendre en compte avant de prendre une décision :

1. Renseignez-vous sur vos retraites

Vous pouvez toucher une pension de la part de plusieurs employeurs. Connectez-vous aux compagnies d'assurance que vous avez eues, ou sur minpension.se pour voir l'intégralité de votre pension, à la fois la pension du régime général, la pension professionnelle et votre épargne personnelle. Minpension est un service indépendant gérant les retraites qui peut vous indiquer le montant que vous avez acquis pour toutes vos pensions.

2. Quand voulez-vous partir à la retraite ?

Si vous travaillez pour une municipalité ou une région, vous pouvez généralement obtenir une pension professionnelle à partir de l'âge de 62 ans. Vous avez le droit de travailler jusqu'à vos 69 ans. Plus vous travaillez longtemps, plus votre retraite sera élevée. Sur minpension.se, vous pouvez faire des simulations et voir combien vous pouvez toucher comme retraite à différents moments. Gardez à l'esprit que vous n'êtes pas obligé de toucher toutes ces pensions en même temps.

3. Pendant combien de temps souhaitez-vous toucher votre pension ?

Vous décidez vous-même de la durée pendant laquelle la pension professionnelle vous sera versée. Vous pouvez toucher des paiements pendant 10 ans, ou jusqu'à la fin de votre vie. Réfléchissez à votre situation financière prévisible à long terme. La plupart des gens choisissent des paiements à vie, car nous vivons souvent plus longtemps que nous le pensons.

4. Avez-vous besoin d'une couverture pour votre famille ?

Si vous travaillez pour une municipalité ou une région, la couverture de remboursement est incluse dans la pension professionnelle. Cela signifie que la personne avec laquelle vous êtes marié, votre partenaire ou vos enfants, peuvent

toucher votre pension de retraite à votre décès. Si vous n'avez pas de famille, vous pouvez supprimer cette couverture et toucher un peu plus de retraite vous-même.

Vérifiez auprès de la compagnie d'assurance que vous avez choisie si vous avez une couverture de remboursement ou pas.

Demandez la pension du régime général

La pension du régime général est versée par l'Agence suédoise des Retraites et se compose de :

- la pension liée aux revenus
- la pension à prime
- toute pension supplémentaire

C'est votre date de naissance qui détermine la date à laquelle vous pouvez demander au plus tôt une pension du régime général. Dans l'idéal, faites votre demande trois mois avant de vouloir toucher votre premier paiement de pension, et de préférence six mois avant si vous avez vécu à l'étranger.

Vous pouvez demander une pension du régime général en vous connectant avec un identifiant électronique à pensionsmyndigheten.se. Si vous n'avez pas d'identifiant électronique, veuillez contacter le service clients de l'Agence suédoise des pensions au 0771-776 776.

Demandez la pension professionnelle

Si vous avez eu plusieurs employeurs, vous pouvez toucher une pension professionnelle provenant de plusieurs sources. Connectez-vous aux compagnies d'assurance que vous avez eues, ou à minpension.se pour voir l'intégralité de votre pension.

Votre retraite professionnelle au sein d'AKAP-KR est automatiquement versée le mois suivant votre 70e anniversaire, mais vous pouvez choisir de la percevoir plus tôt ou plus tard. Au plus tôt lorsque vous avez 62 ans. Vous avez la possibilité de suspendre et de prolonger le délai de paiement pour un versement continu.

Veuillez contacter la compagnie d'assurance que vous avez choisie pour lancer le paiement.

Si vous avez droit à une pension à prestations définies, vous pouvez l'obtenir au plus tôt à l'âge de 61 ans. Déposez une demande auprès de votre employeur, généralement au plus tard trois mois avant la date à laquelle vous voulez percevoir

votre paiement.

Si vous avez atteint l'âge de 28 ans et que vous étiez employé par une municipalité ou une région avant 1998, vous avez également acquis une pension en vertu de dispositions de retraite plus anciennes, appelées droits de retraite acquis. Cette pension est généralement versée pendant toute votre vie, au plus tôt à partir de l'âge de 61 ans et au plus tard à partir de l'âge de 67 ans. Demandez-la à votre employeur.